

## Dépendance des personnes âgées: Débat interdépartemental de Blois le 19 mai 2011, pour la région Centre.

Bien que n'ayant aucune illusion sur l'issue du débat national en cours, la FSU a souhaité y participer, pour écouter les positions des intervenants et recueillir des informations. Pendant que les débats avaient lieu à la périphérie de Blois, une manifestation intersyndicale régionale rassemblant environ 600 personnes a défilé aux abords de la préfecture.

Les termes du débat tel qu'il est posé par le gouvernement est accessible sur le site du ministère de la santé. La brochure permet d'avoir accès à des informations factuelles qu'il n'est pas inutile de rappeler, en particulier sur le financement.

*D'un montant estimé à 24,7 milliards d'euros en 2010, l'effort public consacré aux personnes en situation de perte d'autonomie représente 1,3% de notre richesse nationale<sup>1</sup>.*

*Ces ressources proviennent essentiellement des crédits de l'assurance maladie votés chaque année pour les personnes âgées (60%), consacrés aux soins de ville, aux soins hospitaliers et au secteur médico-social, et de la contribution des départements (20%), au titre de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) et au co-financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).*

*Des financements complémentaires sont apportés par les aides sociales versées chaque année par la branche vieillesse et la branche famille (aides au logement), et par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (principalement à travers la contribution solidarité autonomie (CSA), corollaire de la « journée de solidarité », et une fraction de la contribution sociale généralisée (CSG)). Il faut y ajouter, en outre, certaines exonérations fiscales et sociales associées à la perte d'autonomie (au titre des salaires versés pour l'emploi d'une personne à domicile ou de l'exonération de taxe d'habitation).*

*L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) constitue la principale aide pour les personnes dépendantes : cette prestation universelle s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus résidant à domicile ou en établissement et confrontées à une perte d'autonomie.*

*Cette prestation n'est pas soumise à conditions de ressources, mais son montant varie selon les revenus des bénéficiaires. Elle permet la prise en charge d'aides et de services diversifiés.*

*La dépense totale est évaluée à 5,24 milliards d'euros, en 2010, soit 385 millions de plus qu'en 2008. Il y a 1 174 000 bénéficiaires de l'APA au 30 juin 2010 (dont 719 000 à domicile et 455 000 en établissement).*

Le gouvernement s'appuie sur les prévisions d'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes dans les années que viennent (1 400 000 personnes devraient être bénéficiaires de l'APA en 2020), pour changer profondément le système de protection sociale au travers de questions en apparence anodines: voir page 12 de la brochure:

*« Explorer toutes les pistes : faut-il faire évoluer nos prestations ? Comment redéployer pour répondre aux besoins de nos concitoyens ? Faut-il privilégier la solidarité nationale, la solidarité familiale ou la prévoyance individuelle ou collective ? »*

Environ 400 personnes ont participé au débat, en présence du Ministre de la Ville, M. Leroy, Président du C.G. du Loir-et-Cher, et de Madame Marie-Anne Montchamp, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Le débat s'est articulé autour de deux tables rondes dont les thèmes étaient:

- les enjeux du vieillissement pour la société française,
- assurer une prise en charge de qualité des personnes âgées dépendantes.

La salle était sollicitée après chaque échange.

Cet article ne prétend pas faire un compte rendu complet. Néanmoins plusieurs enseignements peuvent être tirés:

L'exposé du directeur de l'INSEE, région Centre a mis en évidence, entre autres, le fait qu'en région Centre la part des personnes âgées de plus de 80 ans est plus grande qu'au niveau national ( 5,6% contre 4,9%).

Par ailleurs plusieurs interventions ont souligné que la région Centre souffrait du manque de médecins et apparaissait comme étant un véritable désert médical<sup>2</sup>, particulièrement en milieu rural. A notre sens, le point marquant de ce débat fut le grand nombre d'interventions qui ont demandé que

<sup>1</sup>Les retraites pèsent par comparaison pour 13% du P.I.B., soit 10 fois plus.

<sup>2</sup>Lien vers compte rendu d'une table ronde régionale organisée le 14 novembre 2007 pour les responsables Mgen des six départements de la région Centre (page 8 et 9).

la question de la dépendance des personnes âgées soit traitée dans le cadre de la solidarité nationale et de la sécurité sociale, à l'exclusion des assurances privées.

Citons par exemple l'intervention de Monsieur Larnicol, Président de l'Association France-Alzheimer Loiret, très applaudi, qui a demandé:

- un droit universel d'aide à l'autonomie quel que soient l'âge et l'origine de la perte d'autonomie,
- un financement par la solidarité nationale,
- un plan d'aide personnalisé et de qualité pour tous, une diminution du reste à la charge des familles,
- la non-taxation du patrimoine des seules personnes en situation de perte d'autonomie,
- la non-exclusion des GIR4 du champ de la solidarité.

Allant dans le même sens, le représentant de l'association des paralysés de France qui a souligné que le handicap ou la perte d'autonomie pouvait intervenir à tout âge et a insisté sur les problèmes soulevés par le vieillissement des handicapés.

Des associations d'aide à domicile en milieu rural ont souligné certains problèmes spécifiques: les exploitants agricoles comptent un actif pour trois retraités en région Centre. Ils souffrent particulièrement du manque de médecins. Les aidants familiaux comptent 80% de femmes.

M. Michel Blondeau, Vice-Président du CG 36, a insisté sur le fait que les conseils généraux ne sont pas uniquement les financeurs de l'APA mais ont un rôle de proximité, une capacité d'innovation et une bonne aptitude au partenariat avec les différentes institutions et associations qui interviennent auprès des personnes âgées. Un site web Senior36, service d'information auprès des personnes âgées a été mis en place.

Le Conseil économique et social et environnemental régional (CESER) de la région Centre a fait part d'un travail de fond engagé sur la question de la dépendance. Ce travail a donné lieu à une communication du CESER sur la dépendance en région Centre.

Les mesures préconisées par le CESER (page 20 à 24 de la communication) sont:

- *Un financement assuré par la solidarité nationale,*
- *Améliorer la densité médicale et paramédicale,*
- *Développer la prévention et le maintien du lien social,*
- *Développer l'emploi, la formation et la professionnalisation du secteur de la dépendance,*
- *Améliorer et adapter l'habitat, l'hébergement et la qualité de vie des personnes âgées,*
- *Aider les aidants.*

Une représentante de la CGT a fait part des craintes de voir ce débat sur la dépendance amener à une privatisation de la sécurité sociale par le biais des assurances privées. Elle a souligné le fait que la santé n'était pas une marchandise.

Par contre d'autres interventions laissaient la porte ouverte ou souhaitaient l'intervention des mutuelles et assurances privées:

Un représentant de la Mutualité Française souhaitait la mise en place de partenariats public-privé.

Monsieur Descamps, maire de Loches, a proposé dans son intervention la *création d'une consultation de médecine libérale à l'hôpital, des partenariats public/public et public/privé permettant à des médecins spécialistes de Tours de venir exercer à l'hôpital.*

Un représentant du CG45 a souhaité le recours aux assurances privées et à une deuxième journée de solidarité.

Lors de deux interventions, Madame Marie-Anne Montchamp a donné la feuille de route gouvernementale, sur commande du Président de la République.

Une grande prudence dans la forme n'a pas empêché des annonces préconisant des bouleversements importants sur le fond<sup>3</sup>:

Les parties importantes sont soulignées par nous.

*C'était déjà l'objet de la réforme des retraites conduite l'année dernière que de s'adapter à ce vieillissement de la population française. Il était du devoir des pouvoirs publics d'offrir aux Français des perspectives d'avenir compatibles avec l'évolution de la démographie.*

*Le chantier de la dépendance a également pour objet de garantir l'avenir de nos dispositifs.*

*En posant le cadre de la réflexion, le Président de la République a demandé que toutes les solutions soient explorées. Il a toutefois posé trois principes qui guident les travaux du Gouvernement :*

- *Il a refusé la piste du financement par l'endettement et le déficit, qui reporterait sur nos enfants la charge du financement;*
- *il a également rejeté d'emblée toute solution qui viendrait augmenter le coût du travail ;*

---

<sup>3</sup>Nous avons repris les conclusions de la secrétaire d'état lors du débat de Dinan.

- il s'est opposé à ce qu'aucune autre option ne soit fermée au nom de considérations étroitement idéologiques.

Les différentes solutions proposées seront évidemment évaluées au regard de leur efficacité. Elles le seront aussi à l'aune des choix politiques qu'elles traduisent. C'est l'objet de ce débat que de définir ouvertement ceux-ci, en refusant le confort du non-dit, afin de permettre à nos compatriotes de s'exprimer en toute connaissance de cause.

C'est ainsi que derrière les difficultés de financement signalées par les conseils généraux, nous sommes interrogés sur le modèle particulier de gouvernance du risque dépendance. L'égalité de traitement sur le territoire s'appuie traditionnellement sur la solidarité nationale. Toutefois, le rôle joué par les conseils généraux dans la construction des réponses à nos aînés est reconnu de tous, tant est évidente la nécessité d'élaborer des réponses de proximité tenant compte des caractéristiques de l'environnement de vie des personnes. Quel niveau de responsabilité locale, cela implique-t-il dans le financement ?

5 millions de Français ont d'ores et déjà souscrits des contrats d'assurance, considérant sans doute qu'il était de leur responsabilité de se prémunir, et de protéger leurs proches. C'est une réalité d'aujourd'hui. La question de l'assurance nous interroge sur le niveau de responsabilité individuelle qui peut aussi être invoqué et accepté. Nous avons pu constater, avec Roselyne Bachelot, un consensus fort en faveur du maintien d'un socle de solidarité. La place accrue de l'assurance conduit cependant l'Etat à devoir réfléchir, dès maintenant, aux garanties qu'il pourrait apporter à ceux qui ont souscrit des contrats.

Il doit particulièrement veiller à la clarté et l'accessibilité de l'information sur les conditions générales auxquelles souscrivent tant de nos compatriotes. Voilà, avec la baisse du reste à charge et l'amélioration de la situation des services à domicile, quelques-unes des questions importantes qui devront trouver des réponses à court terme.

Ces conclusions vont dans le sens des propositions encore plus claires contenues dans le rapport à l'assemblée nationale de la députée Valérie Rosso-Debord, qui préconise, entre autres, de *Rendre obligatoire dès l'âge de cinquante ans, la souscription d'une assurance perte d'autonomie liée à l'âge et assurer son universalité progressive par la mutualisation des cotisations et la création d'un fonds de garantie.*

Par ailleurs la Secrétaire d'Etat a rappelé les éléments du calendrier de ce débat sur la dépendance: Ces débats prendront fin le 30 Juin 2011, date à laquelle le Président de la République et le gouvernement « rendront leurs arbitrages ».

Une première série de mesures sera ainsi intégrée à la loi sur la sécurité sociale (PLFSS) en Octobre/Novembre 2011.

Par ailleurs la Secrétaire d'Etat a annoncé le vote d'une loi-cadre sur la dépendance « fin 2011 ». Donc en résumé un débat intéressant, mais qui a confirmé que nous ne devons pas relâcher notre mobilisation pour que la solidarité nationale reste au cœur de cette réforme de la dépendance.

Pour la FSU, la Réforme de la "dépendance"<sup>4</sup> reste un enjeu social majeur.

Fait le 17 06 2011

Jean Jasseron pour la FSU 37.

---

<sup>4</sup>A travers ce lien on peut accéder à une synthèse de 8 pages de la FSU sur cette question.